



AGE POUR CHOISIR DE VIVRE AVEC L'UN OU L'AUTRE

Par **Visiteur23174**, le **20/09/2011** à **11:46**

Bonjour,

Actuellement en procédure de divorce, j'ai deux enfants de 8 et 12 ans. A **quel âge légal l'enfant peut-il choisir de vivre avec l'un ou l'autre ? (16 ans ?)**. D'un autre côté, nous passons en conciliation fin novembre. C'est moi qui demande le divorce. Nous sommes en conflit pour la garde. Les enfants, avec leur âge actuel, peuvent-ils être entendus ? Le grand souhaite vivre avec moi et voir son père comme il veut, la petite souhaiterait la RA. Peut-on les séparer ? Je ne le souhaite pas, évidemment...

Mon futur ex est à la maison (longue maladie mais en forme...), a une maison, je bosse donc c'est garderie... j'espère que le choix de garde ne se fait pas uniquement sur ces critères là, sinon je n'ai aucune chance.

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **12:19**

Un enfant peut choisir à 18 ans, uniquement.

Ils peuvent, avant, être entendu par le juge et avoir leur propre avocat (gratuitement) mais le juge n'a aucune obligation de suivre leur avis.

Par **Visiteur23174**, le **20/09/2011** à **13:19**

On me disait 13 ans..

Et mon futur ex m'affirme qu'à 16 ans et trois mois ils peuvent...

Y a t'il un risque qu'un juge les sépare en en confiant l'un avec lui l'autre avec moi ? Evidemment, je veux éviter cela.

Merci

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **15:36**

13 ans ETAIT l'age (la loi a changé) où un juge pouvait entendre un enfant. Désormais, il n'y a plus de limite d'age, le juge entend un enfant en estimant s'il est capable de discernement ou pas.

16 ans et 3 mois ne repose sur aucune loi en France (ça doit être un truc qu'il a vu dans un film américain :))

[citation]Y a t'il un risque qu'un juge les sépare en en confiant l'un avec lui l'autre avec moi ?[/citation] oui, si c'est dans leur intérêt, et surtout à cet age.

[citation]Evidemment, je veux éviter cela. [/citation] donc vous êtes d'accord pour qu'ils aillent tous les deux chez le père ?

Par **Visiteur23174**, le **20/09/2011** à **15:40**

Pourquoi surtout à cet âge ?

Je ne souhaite pas qu'ils vivent avec lui, je ne souhaite même pas une RA... mais bon, il est à la maison, un bon salaire, une maison à lui... je bosse, c'est garderie matin et soir, je suis en location, je gagne peu... je crois que j'ai peu de chances d'obtenir la RP...

Il a des problèmes d'alcool, mais c'est improuvable, prend des médocs pour son état de santé, et les deux mélangés...

Mais mon avocate dit que tout ça ce sont des paroles devant le juge, sans preuves il aura la RA.

Mais les séparer... pourquoi le juge le ferait-il ? Ma fille de 8 ans veut la RA, celui de 12 veut la paix....

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **15:52**

[citation]Pourquoi surtout à cet âge ? [/citation] parce que vous parliez d'enfants de 16 ans dans votre question initiale

[citation]Je ne souhaite pas qu'ils vivent avec lui[/citation] donc n'employez pas l'argument de ne pas séparer les enfants, car si c'était sincère, vous seriez prête à ce qu'ils soient tous les deux avec le père pour qu'ils ne soient pas séparés.

[citation]Mais mon avocate dit que tout ça ce sont des paroles devant le juge, sans preuves il aura la RA. [/citation] oui, c'est trop facile d'accuser le père d'alcoolisme sans preuve.

[citation]Mais les séparer... pourquoi le juge le ferait-il ? [/citation] Parce que la loi dit que si

c'est dans l'intérêt de l'enfant, le juge doit le prendre en compte (Article 371-5 du code civil)

[citation]Ma fille de 8 ans veut la RA, celui de 12 veut la paix....

[/citation] donc pourquoi ne pas accepter la RA pour votre fille qui le veut ? Si l'une est en RA et pas l'autre, ils ne seront pas séparés

Par **Visiteur23174**, le **20/09/2011** à **16:45**

S'il le faut j'accepterai la résidence chez le père pour qu'ils ne soient pas séparés... mais j'espère qu'on n'en arrivera pas là.

La petite est manipulée par son père, m'en veut parce que je l'ai quitté, qu'il est handicapé, qu'il m'aime et qu'il a bien le droit de passer du temps au café à boire de la bière !! (texto ses paroles).

Et les preuves d'alcoolisme c'est quoi ? Tout le monde le voit, le sait, mais personne ne dit rien, alors...

Par **Domil**, le **20/09/2011** à **19:18**

[citation]Et les preuves d'alcoolisme c'est quoi ? Tout le monde le voit, le sait, mais personne ne dit rien, alors...[/citation] l'alcoolisme ce n'est pas boire un peu. Vous avez des attestations de tiers concernant son ivresse habituelle ? Sa consommation d'alcool ?